

# Discours du Maire à l'appel du 18 juin

## Introduction

Dans notre mairie, haut lieu de la démocratie locale, il est des endroits à forte charge symbolique.

- La salle du conseil municipal par sa vétusté n'était pas propre aux séances d'une assemblée qui est l'émanation du suffrage universel. J'ai voulu la rénover et inscrire sur un de ses murs la devise républicaine.
- Rénovation du monument aux morts et la plaque du cimetière Louillot
- J'ai tenu également à mettre une nouvelle plaque plus visible pour commémorer l'appel du 18 juin.

On a de la peine aujourd'hui à se représenter l'audace maîtrisée que comportait cet acte fondateur. Il fait partie du patrimoine national et nul ne peut s'en déclarer propriétaire.

I/ Imaginons un instant la situation de la France en ce mois de « juin poignardé » comme l'a écrit Louis Aragon ?

- Une armée disloquée par l'ampleur et la rapidité de sa défaite
- L'exode de centaines de milliers de personnes fuyant l'avance de l'armée allemande.
- Une atmosphère de panique régnait à Bordeaux où s'étaient réfugiés les pouvoirs publics : un président de la république falot dépassé par les événements, un gouvernement tétanisé par la déroute, paralysé par les intrigues du haut état major et de la majorité de la classe politique facilement résignée à la défaite ; certains de ses membres n'avaient toujours pas accepté les élections de 1936 et les avancées sociales du front populaire.
- Le 17 juin Philippe Pétain, nouveau président du conseil, déclare qu'il faut cesser le combat et demande à l'adversaire les conditions de l'Armistice

**II/** Certains refusent de s'incliner ; je pense en particulier à Edmond Michelet qui ce jour-là distribue des tracts où il écrit « celui qui ne se rend à raison contre celui qui se rend. En temps de guerre celui qui ne se rend pas est mon homme, quel qu'il soit, d'où qu'il vienne et quel que soit son parti ».

Je pense aussi au préfet de Chartres, Jean Moulin qui refuse de signer une déclaration rendant responsable de violences et d'exactions les troupes françaises et nommément les troupes africaines. Arrêté, malmené, il tente de se suicider. « Depuis le 17 juin dit-il je ne suis qu'un mort en sursis ».

Mais nul n'a donné un tel éclat et une telle dimension à ces actes que le Général de Gaulle. Lisons ses Mémoires de Guerre :

« A la lueur de la foudre le régime paraissait dans son affreuse infirmité sans nulle mesure et sans nul rapport avec la défense, l'honneur, l'indépendance de la France.... Le 17 juin à 9 heures du matin je m'envolais pour Londres. Le départ eut lieu sans romantisme et sans difficulté. Quand j'arrivais je m'apparaisais à moi-même, seul, démuni de tout et comme un homme au bord de l'océan qu'il prétendait franchir à la nage.....le lendemain, je lus au micro le texte que l'on connaît. A mesure que s'envolaient les mots irrévocables je sentais en moi-même se terminer une vie, celle que j'avais menée dans le cadre d'une France solide et d'une indivisible armée. A 49 ans, j'entrais dans l'aventure qu'un homme que le destin jetait hors de toutes les séries. »

On devine derrière ces formules lapidaires les épreuves qu'a traversées le Général.

**III/** Cet appel a été entendu. En témoignent des jeunes gens arrivés à Bayonne pour s'embarquer à destination de l'Angleterre et qui vont former la première compagnie de char de la France libre. Ils prennent place dans les derniers navires qui transportaient les troupes polonaises. A un officier qui leur demandait pourquoi ils voulaient continuer la combat l'un d'entre eux répondit « pour l'honneur mon Capitaine ».

Le 23 juin, un dernier navire « l'Ettrick » quittait St Jean de Luz avec à son bord le philosophe Raymond Aron et le juriste René Cassin.

René Cassin devenu le très proche collaborateur du Général de Gaulle va donner une base juridique à la France libre, va frapper d'illégitimité tous les actes du gouvernement de Vichy et restaurer la légalité « et les justes lois que la nation s'est données au temps où elle était libre et qui s'appellent « les lois républicaines » pour reprendre l'expression du Général de Gaulle.

Se prépare déjà, dans la foulée des lois sociales de 1936 le programme du CNR qui permettra l'immense effort de redressement du pays tant il est vrai qu'on ne peut demander des sacrifices au peuple qu'à condition qu'il soit convaincu qu'il en tirera un bénéfice qui s'appelle justice sociale.

Mesdames et Messieurs,

Devant la grandeur tragique de tels événements, nous devons faire preuve d'humilité et en tirer des leçons. Quelque soit notre responsabilité, il faut que la conviction l'emporte sur l'opportunisme, l'action réfléchie sur l'agitation fébrile et la raison sur les préjugés.

Jean ESPILONDO

Maire d'Anglet

18/06/2009